

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **5 décembre 2011**

Décision n° **B-2011-2810**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : Revente à la Commune, de l'immeuble situé 6, place Gilbert Boissier

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 29 novembre 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 6 décembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, David G., Sangalli.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Mme Guillemot (pouvoir à M. Blein), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Calvel, Philip (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Gelas), Passi, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Abadie), Bouju (pouvoir à M. Buna), Assi, Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R.).

Absents non excusés : MM. Barge, Lebuhotel.

Bureau du 5 décembre 2011**Décision n° B-2011-2810**

objet : Revente à la Commune, de l'immeuble situé 6, place Gilbert Boissier
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 novembre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par arrêté n° 2011-07-21-R-0293 du 21 juillet 2011, la Communauté urbaine de Lyon a exercé son droit de préemption dans le cadre de la vente de lots de copropriété situés 6, place Gilbert Boissier à Vaulx en Velin, à savoir un logement de 33 mètres carrés (lot n° 6) et un parking (lot n° 21), le tout cadastré sous le numéro 688 de la section AT.

Cette acquisition est réalisée pour le compte de la Commune qui réalisera un logement social.

Aux termes de la promesse d'achat, la Commune, qui préfinance cette acquisition, s'est engagée à racheter ledit bien, partiellement occupé, au prix de 80 000 €, conformément à l'avis de France domaine, et à rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 12 juillet 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve la revente à la Commune de Vaulx en Velin, pour un montant de 80 000 €, d'un immeuble situé 6, place Gilbert Boissier à Vaulx en Velin, dans le cadre de la réalisation d'un logement social.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C2 - Maîtriser l'étalement urbain, valoriser les espaces naturels et agricoles, individualisée sur l'opération n° 1750, le 10 octobre 2011 pour la somme de 12 000 000 € en dépenses et 12 000 000 € en recettes.

4° - La somme à encaisser d'un montant de 80 000 € ainsi que tous les frais inhérents à cette revente seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 458 200 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 6 décembre 2011.